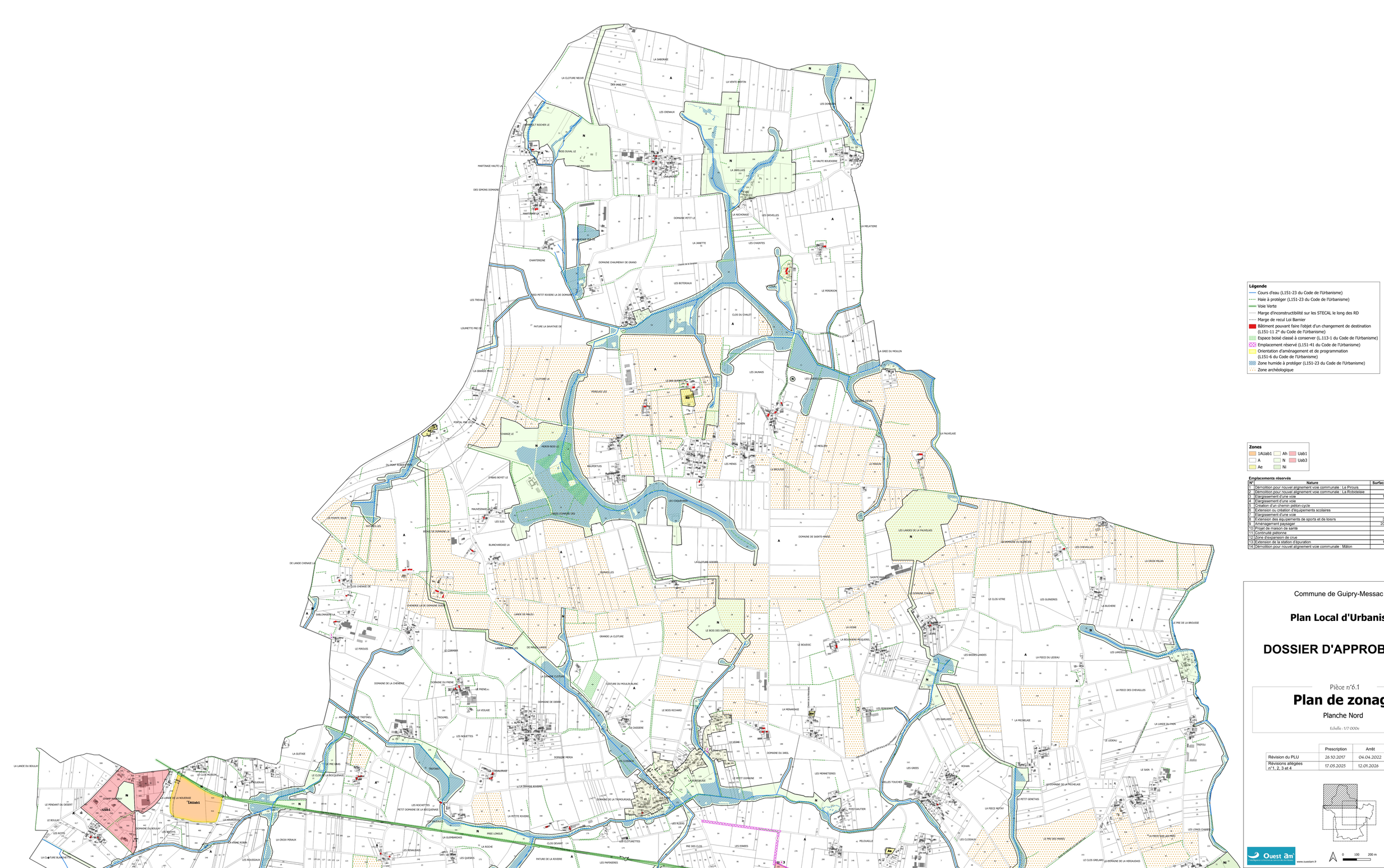


Légende

- Cours d'eau (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Voie Verte
- Marge d'inconstructibilité sur les STECAL le long des RD
- Marge de recul Loi Barnier
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone archéologique

Zones

1AUab1 · Ah · Uab1
A · N · Uab3
Ae · Ni

Emplacements réservés

N°	Nature	Surface m²	Bénéficiaire
1	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Le Pirouis	26	Commune
2	Démolition pour nouvel alignement voie communale : La Robidelaie	89	Commune
3	Elargissement d'une voie	12306	Commune
4	Elargissement d'une voie	2210	Commune
5	Création d'un chemin piéton-cycle	948	Commune
6	Extension ou creation d'équipements scolaires	4576	Commune
7	Elargissement d'une voie	770	Commune
8	Extension des équipements de sports et de loisirs	33449	Commune
9	Aménagement paysager	209340	Commune
10	Projet de maison de santé	3799	Commune
11	Continuité piétonne	282	Commune
12	Zone d'expansion de crue	2515	Commune
13	Extension de la station d'épuration	10044	Commune
14	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Mâlon	76	Commune

Commune de Guipry-Messac (35)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1

Plan de zonage

Planche Nord

Echelle : 1/7 000e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	26.10.2017	04.04.2022	11.09.2023
Révisions allégées n°1, 2, 3 et 4	17.03.2025	12.01.2026	29.09.2026

Ouest am
Ingénierie publique des territoires
www.ouestam.fr

0 100 200 m

Réalisation : Ouest am' Septembre 2026
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Légende

- Périmètre de centralité
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Muret à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Voie Verte
- Marge d'inconstructibilité sur les STECAL le long des RD
- Marge de recul Loi Barnier
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de gel (L151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection du patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace protégé au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone archéologique

Zones

1AUab1	Ah	Uab2i
1AUb3	N	Uab3
1AUe	Nf	Uab5
2AUa	Ni	Uab5i
2AUb	Nli	Uc
2AUe	Ua1	Uc1
2AUg	Ua2	Uci
A	Ua3	Ue
Ae	Uac	Uei
Ae1	Uaci	Uep
Ae2	Uab1	Ug
Ae3	Uab2	Ugi

Emplacements réservés

N°	Nature	Surface m²	Bénéficiaire
1	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Le Pinouis	26	Commune
2	Démolition pour nouvel alignement voie communale : La Robdelaie	89	Commune
3	Elargissement d'une voie	12306	Commune
4	Elargissement d'une voie	2210	Commune
5	Création d'un chemin piéton-cycle	848	Commune
6	Extension ou création d'équipements scolaires	4076	Commune
7	Elargissement d'une voie	770	Commune
8	Extension des équipements de sports et de loisirs	33449	Commune
9	Aménagement paysager	209340	Commune
10	Projet de maison de santé	3799	Commune
11	Continuité piétonne	282	Commune
12	Zone d'expansion de crue	2515	Commune
13	Extension de la station d'épuration	10044	Commune
14	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Mâlon	76	Commune

Commune de Guipry-Messac (35)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

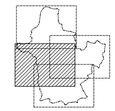
Pièce n°6.2

Plan de zonage

Planche Centre-Ouest

Echelle : 1/7 000e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	26.10.2017	04.04.2022	11.09.2023
Révisions allégées n°1, 2, 3 et 4	17.05.2025	12.01.2026	29.09.2026



Ouest am'
Ingénierie publique au service des territoires
www.ouestam.fr

0 100 200 m

Réalisation : Ouest am', Septembre 2026
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Légende

- Périmètre de centralité
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Muret à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Voie Verte
- Marge d'inconstructibilité sur les STECAL le long des RD
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de gel (L151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection du patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace protégé au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone archéologique

Zones

1AUb3	Nf	Uab5
1AUe	Ni	Uab5i
1AUg	Nli	Uc
2AUa	Ua1	Uc1
2AUb	Ua2	Uci
2AUe	Ua3	Ue
2AUg	Uac	Uei
A	Uaci	Uep
Ae	Uab2	Ug
Ae3	Uab2i	Ugi
Ah	Uab3	
N	Uab4	

Emplacements réservés

N°	Nature	Surface m²	Bénéficiaire
1	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Le Pinsuis	26	Commune
2	Démolition pour nouvel alignement voie communale : La Robdelaie	89	Commune
3	Elargissement d'une voie	12306	Commune
4	Elargissement d'une voie	2210	Commune
5	Création d'un chemin piéton-cycle	848	Commune
6	Extension ou creation d'équipements scolaires	4576	Commune
7	Elargissement d'une voie	770	Commune
8	Extension des équipements de sports et de loisirs	33449	Commune
9	Aménagement paysager	209340	Commune
10	Projet de maison de santé	3799	Commune
11	Continuité piétonne	282	Commune
12	Zone d'expansion de crue	2515	Commune
13	Extension de la station d'épuration	10044	Commune
14	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Mâlon	76	Commune

Commune de Guipry-Messac (35)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.3

Plan de zonage

Planche Centre-Est

Echelle : 1/7 000e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	26.10.2017	04.04.2022	11.09.2023
Révisions allégées n°1, 2, 3 et 4	17.09.2025	12.01.2026	29.09.2026



Ouest am'
Aménagement et urbanisme de territoires
www.ouestam.fr

0 100 200 m

Réalisation : Ouest am', Septembre 2026
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Légende

- Cours d'eau (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace protégé au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone archéologique

Zones

A	Ae3	Nf	
Ae1	Ah	Ni	
Ae2	N	Ue	

Emplacements réservés

N°	Nature	Surface m²	Bénéficiaire
1	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Le Pinouis	26	Commune
2	Démolition pour nouvel alignement voie communale : La Robidelaie	89	Commune
3	Elargissement d'une voie	12306	Commune
4	Elargissement d'une voie	2210	Commune
5	Création d'un chemin piéton-cycle	848	Commune
6	Extension ou création d'équipements scolaires	4576	Commune
7	Elargissement d'une voie	770	Commune
8	Extension des équipements de sports et de loisirs	33440	Commune
9	Aménagement paysager	209340	Commune
10	Projet de maison de samté	3799	Commune
11	Continuité piétonne	282	Commune
12	Zone d'expansion de crue	2515	Commune
13	Extension de la station d'épuration	10044	Commune
14	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Mâlon	76	Commune

Commune de Guipry-Messac (35)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.4

Plan de zonage

Planche Sud

Echelle : 1/7 000e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	26.10.2017	04.04.2022	11.09.2023
Révisions allégées n°1, 2, 3 et 4	17.05.2025	12.01.2026	29.09.2026

Ouest am
Aménageurs conseils au service des territoires
www.ouestam.fr

0 100 200 m

Réalisation : Ouest am' Septembre 2026
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Commune de Guipry-Messac (35)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.5

Plan de zonage

GUIPRY

Echelle : 1/2 500e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	26.10.2017	04.04.2022	11.09.2025
Révisions allégées n°1, 2, 3 et 4	17.05.2025	12.01.2026	29.09.2026

Légende

- Périmètre de centralité
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Muret à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Voie Verte
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de gel (L151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection du patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone archéologique

Zones

1AUb3	Ni	UabSi
1AUe	Nli	Uc
2AUa	Ua1	Uc1
2AUb	Ua2	Uci
2AUe	Uac	Ue
2AUg	Uaci	Uei
A	Uab2	Uep
Ae	Uab2i	Ug
N	Uab3	Ugi
Nf	Uab5	

Emplacements réservés

N°	Nature	Surface m²	Bénéficiaire
1	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Le Pinouis	26	Commune
2	Démolition pour nouvel alignement voie communale : La Robdelaie	89	Commune
3	Elargissement d'une voie	12306	Commune
4	Elargissement d'une voie	2210	Commune
5	Création d'un chemin piéton-cycle	848	Commune
6	Extension ou création d'équipements scolaires	4678	Commune
7	Elargissement d'une voie	770	Commune
8	Extension des équipements de sports et de loisirs	33440	Commune
9	Aménagement paysager	209340	Commune
10	Projet de maison de santé	3799	Commune
11	Continuité piétonne	282	Commune
12	Zone d'expansion de crue	2515	Commune
13	Extension de la station d'épuration	10044	Commune
14	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Malon	76	Commune

Ouest am'
Intelligence collective au service des territoires
www.ouestam.fr

0 50 100 m

Réalisation : Ouest am', Septembre 2026
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

Légende

- Périmètre de centralité
- Arbre à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Liaison douce à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Muret à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Voie Verte
- Marge d'inconstructibilité sur les STECAL le long des RD
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé à conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de gel (L151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection du patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone archéologique

Zones

1AUb3	Nf	Uab4
1AUe	Ni	Uab5
1AUg	Nli	Uab5i
2AUa	Ua1	Uc
2AUb	Ua2	Uc1
2AUe	Ua3	Uci
2AUg	Uac	Ue
A	Uaci	Uei
Ae	Uab2	Uep
Ah	Uab2i	Ug
N	Uab3	Ugi

Emplacements réservés

N°	Nature	Surface m²	Bénéficiaire
1	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Le Pirouis	29	Commune
2	Démolition pour nouvel alignement voie communale : La Robidelave	89	Commune
3	Elargissement d'une voie	12306	Commune
4	Elargissement d'une voie	2210	Commune
5	Création d'un chemin piéton-cycle	848	Commune
6	Extension ou création d'équipements scolaires	4578	Commune
7	Elargissement d'une voie	770	Commune
8	Extension des équipements de sports et de loisirs	33469	Commune
9	Aménagement paysager	209340	Commune
10	Projet de maison de santé	3799	Commune
11	Continuité piétonne	282	Commune
12	Zone d'expansion de crue	2615	Commune
13	Extension de la station d'épuration	10044	Commune
14	Démolition pour nouvel alignement voie communale : Mâlon	76	Commune

Commune de Guipry-Messac (35)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.6

Plan de zonage

MESSAC

Echelle : 1/2 500e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	26.10.2017	04.04.2022	11.09.2023
Révisions allégées n°1, 2, 3 et 4	17.05.2025	12.01.2026	29.09.2026

Ouest am'
Intelligence territoriale au service des territoires
www.ouestam.fr

0 50 100 m

Réalisation : Ouest am', Septembre 2026
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)